

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2020

* * *

L'an deux mil vingt, le vingt-trois janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de M. ROBERT Claude, Maire.

Date de convocation : 17/01/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11 Pouvoir : 3 Exprimés : 14

Présents : Claude ROBERT, Mickaël GUIGUEN, Sylvie LANGLAIS, Daniel BOULAU, Aude SENECHAL (sauf sujets 1 et 2), Marie-Claire DOUENAT, Didier BROSE, Nolwenn HENRY, Véronique MEAL, Evelyne WILHELM, Gwenaël BENEAT, Bernard LE GALL, Gérard HEUVELINE (sauf sujets 1 à 4)

Absents excusés : Claire BERNABE (procuration à Claude ROBERT), Aude SENECHAL (sujets 1 et 2), Jean-Luc VILLOUE (procuration à Mickaël GUIGUEN), Gérard HEUVELINE (procuration à Marie-Claire DOUENAT : sujets 1 à 4)

Secrétaire de séance : Evelyne WILHELM

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1) SDE 22 : Travaux de maintenance éclairage public au lieu-dit « Le Creux »

L'entreprise C.I.T.E.O.S. Dinan, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public, a fait part de l'état vétuste du réseau d'éclairage public au lieu-dit « Le Creux ».

M. le Maire présente la proposition du Syndicat Départemental d'Energie relative au projet de rénovation du coffret de commande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public (rénovation de la commande F) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 010.00 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % des frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

Ces travaux seront imputés au compte 2041582 et amortis sur une durée de 5 ans.

2) Voirie : Curage de fossés

M. le Maire présente les devis analysés par la commission des travaux concernant le curage de fossés aux lieux-dits Sur Les Vaux, route de Bessy, rue des Aubépines et route de Clérisse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de réaliser le curage de fossés aux lieux-dits Sur les Vaux et route de Bessy,

Accepte le devis de l'entreprise PIRON Jean-Loup de St-Juvat (22) pour un montant de 1 479.60 € TTC.

3) Mairie : remplacement de radiateurs

La commission des travaux a analysé des devis pour le remplacement des radiateurs électriques à la mairie (hall, secrétariat, bureau du Maire).

Mme MEAL Véronique ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de retenir l'offre de l'entreprise Atout Confort de Dinan pour un montant de 1 954.45 € TTC.

4) Acquisition d'un souffleur pour les services techniques

Des devis ont été analysés par la commission des travaux pour l'acquisition d'un souffleur pour les services techniques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de retenir l'offre de l'entreprise Motoculture Pièces Service de Quévert (22) pour un montant de 559.20 € TTC.

5) Réaménagement du lotissement Bel Air :

➤ Présentation de l'esquisse du cabinet Inermis

M. le Maire présente l'esquisse réalisée par le cabinet Inermis ainsi que l'estimatif des travaux de réaménagement du lotissement de Bel Air.

Le conseil souhaiterait un autre devis qui ne comprendrait pas le déplacement des bordures dans le bas de la rue des camélias.

➤ Lancement de l'appel d'offres

Le lancement de l'appel d'offres est donc reporté.

6) Affaires diverses

1) Feu d'artifice

Le feu d'artifice a été commandé auprès de la société HTP de Guichen (35) pour un montant de 2 550.44 € TTC.

2) Informations des affaires de Dinan Agglomération faisant l'objet de délibérations

En application de la loi du 27 décembre 2019, les conseillers municipaux des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale qui ne sont pas membres de son organe délibérant sont informés des affaires de l'établissement faisant l'objet d'une délibération. Les documents seront transmis à l'ensemble des conseillers municipaux de manière dématérialisée via la plateforme sécurisée de Mégalis Bretagne.

3) Plan Vélo Communautaire

Dinan Agglomération s'est engagé à développer en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, les modes de déplacement sur son territoire. Dinan Agglomération engage la réflexion pour le développement et l'amélioration des mobilités douces. Un Plan Vélo Communautaire aura vocation à structurer la politique cyclable de l'agglomération pour les 10 prochaines années. La démarche de concertation s'appuiera sur des groupes de travail sectoriels. Deux élus par commune sont invités à siéger aux réunions.

M. ROBERT Claude et M. BENEAT Gwénael sont volontaires pour participer à ce groupe de travail.

4) Réunions

Commission des finances : 15/02/2020 à 9 h 30

Conseil municipal : 27/02/2020 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 15.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres,